République Française
Département de l'Ardèche
Commune de Pranles
07000 Pranles

Tél : 04 75 64 41 24

Courriel : mairie@pranles.fr
Site internet : www.pranles.fr

PROCE VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

Sur convocation du maire Matthias CLAIR, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 23 septembre 2026, en salle du conseil à 19h30.

Présents : Messieurs CLAIR Matthias, DEUZE Laurent, FIAT Patrick, FRANC Denis, VIALLE Denis, VOLLE Rémi, Mesdames CHAREYRE Philomène, CLAIR Cécile, DUVILERS Karine, REYNOUARD Alison, VALLON Laure.

Excusés : -

Secrétaire de séance : Philomène CHAREYRE

ORDRE DU JOUR

****

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation des comptes-rendus des conseils de juin 2026 et du 8 juillet 2026**
3. **Budget**
   - Bilan commission finances
   - Délibération de principe sur la fiabilisation des évaluations cadastrales des logements - Éléments de confort (EDC), et logements vacants
4. **Activités de la commune**
   - Délibération sur les règlements intérieurs des salles et contrats de locations
   - Infos sur repas au profit du CCAS
   - Point sur le bulletin municipal en préparation
5. **Voirie**
   - Point sur la réalisation d'une campagne de création d'ouvrages hydrauliques
6. **Questions diverses**

COMPTE - RENDU
****

1. Désignation du secrétaire de séance

Philomène CHAREYRE est désignée.

2. Approbation des comptes-rendus des conseils de juin 2026 et du 8 juillet 2026

Celui du 5 juin n'a qu'un seul point à l'ordre du jour, et est approuvé à l'unanimité comme une formalité (conseil imposé par la préfecture 8 jours avant pour préparer les sénatoriales de septembre 2026).

Les comptes rendus du 24 juin portant approbation du règlement cantine et celui du 8 juillet portant sur les régies de recette sont approuvés à l'unanimité sans modification.

3. Budget

- Bilan commission finances

Information

Comme évoqué en commission finances, l'élue en charge du budget avait été prudente sur les recettes du FCTVA. En fonctionnement au lieu des 500 € espérés, nous avons perçu 1 746.91€ et en Investissement à la place des 30 000€ budgétés, nous avons perçu 46 803.24€.

Par ailleurs en recettes de fonctionnement pour les aménuités rurales, nous avions budgété 4 000 € à l'instar de l'inscription 2025, il nous a été versé 17 144 €.

- Délibération de principe sur la fiabilisation des évaluations cadastrales des logements - Éléments de confort (EDC), et logements vacants

Après échanges de Monsieur le Maire avec la conseillère aux décideurs locaux, il a été décidé de proposé une délibération portant sur les logements. Il y a 2 thématiques dans cette délibération présentée :

- Dans l'évaluation foncière, certains éléments de confort (EDC) jugés essentiels ne sont pas pris en compte alors même qu'ils sont aujourd'hui considérés comme standards au regard des conditions de vie courantes…La DGFiP propose un traitement de complètement par leurs services qui cible exclusivement les situations dans lesquelles le logement serait censé ne pas disposer de ces 6 éléments de confort que sont le raccordement à l'eau, à l'électricité, la présence à minima d'un WC, la présence d'un lavabo, d'une douche (ou baignoire) par salle d'eau et la présence de chauffage ou de climatisation. La délibération propose de souscrire à cette offre de service. Sachant que chaque « ajout » ferait l'objet d'une étude lors de la commission de contrôle d'avril avant application (une vigilance particulière sera apportée lors de cette réunion, concernant notamment les maisons non raccordées à l'eau).
- Une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) pilotée par l'Etat incombe désormais aux communes. La mise en place de cette taxe vise à lutter contre la crise du logement et le délaissement de maisons abandonnées. Seraient concernés les logements vacants au 1er janvier, libres de toute occupation pendant plus de deux années consécutives. Les résidences secondaires et les locations meublées n'étant pas incluses (ce n'est pas du ressort des communes).

La souscription à l'offre de service de la DGFIP sur l'évaluation des éléments de confort et l'institution de la taxe sur les logements vacants ont été adoptées à la majorité, avec une voix contre.

4. Activités de la commune

- Délibération sur les règlements intérieurs des salles et contrats de locations

Lors du conseil du 27 mai 2026 les tarifs de location ont été réétudiés et les modalités de location/prêt discutés longuement, concernant les 4 salles de la commune (Delon, Vernet, Prahinou et Espace Animation)...Les conventions types et le règlement ont soulevés pas mal de questions et fait ressortir de cas particuliers qu'il est nécessaire d'encadrer. De fait aucune délibération n'a été prise pour que les travaux puissent être affinés et représentés en conseil pour délibération. Aussi ce jour un règlement type et un règlement de location ont été présentés, incluant les tarifs validés en mai oralement et la délibération statue sur le traitement des cas particuliers soulevés (obsèques en salle Delon, prêt aux collectivités partenaires, locations annuelles, etc.)
Pour les associations, modifications majeures : plus de frais de location (jusqu'à 5 fois par an) mais des frais de fonctionnement quasi systématiques, généralisés aux 4 salles communales (Espace Animations, Salles Prahinou, Vernet et Delon) et traitement identique de toutes les associations de la commune. Pour les particuliers, modifications de tarifs de location et mise en place du paiement par virement automatique.
La délibération a été adoptée à l'unanimité des voix exprimées à savoir 7 votes pour et 4 abstentions liées aux fonctions des 4 élus concernés dans des associations de la commune.

- Infos sur repas au profit du CCAS

Le menu a été arrêté, les tarifs avaient été fixés en conseil municipal en juillet 2026. Les affiches et coupons d'inscription ont été imprimés et vont être distribués prochainement. Les inscriptions se font soit à la mairie soit par téléphone auprès de Philomène CHAREYRE.

- Point sur le bulletin municipal en préparation

L'élue en charge de la communication présente le sommaire validé avec Jean-Claude VIDAL qui l'accompagne et dont l'aide est particulièrement précieuse. Un tour de table est fait sur la répartition des articles à écrire. Après différents échanges les articles devront être rendus au plus tard le 30 octobre 2026 à Philomène pour laisser le temps des relectures et corrections. Philomène doit également faire le point avec la secrétaire de mairie sur les retours des entreprises pour leur parution au journal et déterminer s'il y a lieu de relancer.

5. Voirie

- Point sur la réalisation d'une campagne de création d'ouvrages hydrauliques

Au printemps un inventaire des besoins avait été fait et des réfections de chaussées ont déjà été réalisées avant l'été (Route de Charbonnier notamment). Avant les pluies d'automne, pour limiter le ravinement de la route, il est proposé de faire une deuxième campagne de travaux de voirie.

Des « traversées de route » avec des tuyaux ECOPAL seront réalisées sur certaines portions de voies communales pour permettre l'écoulement sous la chaussée pour évacuer l'eau plus loin. Les zones concernées principalement sont le hameau de la Charrière, du Masson et la montée de Bon Appétit. Des travaux d'entretien de fossés et accotements seront également entrepris.

6. Questions diverses

<u>Informations travaux</u>

On a fait entretenir la micro station de l'espace d'animation, dans ce cadre l'entreprise a percuté le lampadaire et il va falloir les recontacter pour l'assurance.

Ce 23 septembre la fosse septique de la salle Vernet et de l'appartement a été vidangée, ce qui n'avait pas été fait depuis longtemps.

Les travaux de peinture de l'école devaient être achevés en octobre (il reste les sanitaires) mais compte tenu des travaux de voirie et la probable location de pelle mécanique, les travaux seront plutôt réalisés aux vacances de février.

3 devis sont en cours auprès d'entreprises locales pour évaluer les coûts d'installation d'une climatisation à l'école et de ventilateurs dans l'Espace d'animation (pales au plafond). Une entreprise est venue le 18/09 et les 2 autres viennent les 24 et 25 septembre. Ce projet fera l'objet d'échanges au sein de l'équipe pour déterminer ce qu'il convient de faire, ou pas, et à quel coût…

Informations diverses

Le Dauphiné cherche un correspondant sur la commune, un article sera publié dans le bulletin municipal si l'annonce publiée sur Facebook n'a pas eu d'écho.

Les élus planteront leur « pibou » synonyme de l'enracinement de leur engagement dans la vie communale, le 14 novembre à 16h.

Les dates du repas de fin d'année et des vœux sont arrêtées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 21h30.

La secrétaire de séance

Philomène CHAREYRE

Le Maire

MAIRIE DE PRANLES ARDÈCHE

Matthias CLAIR